

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2725

31 octobre 2013

SOMMAIRE

3W Network S.A.	130756	International Transfert Consulting S.A. .	130754
Alci International S.A.	130768	Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.à.r.l.	
ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial	130759	130793
Associação Cultural e Cantares Populares do Minho Asbl	130790	Kuni S.A.	130792
Batiram S.à r.l.	130757	Limber Private S.A., société de gestion de patrimoine familial	130758
BL Consult Sàrl	130756	Mika Holding S.à r.l.	130777
BPT Optima S.A., SICAR	130758	MStar Holdings Lux S.à r.l.	130787
Brananova Limited S.A.	130757	N.04 Alfa Business S.A.	130779
Brevetti Stendalto Holding S.à r.l./B.V. ...	130755	NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF)	130754
Burwood S.à r.l.	130757	New Street Global Real Estate Fund	130760
BUXDORF PRIVATE S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	130759	NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	130763
C.L.T.S. S.A.	130762	OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., so- ciété de gestion de patrimoine familial	130758
Cocoa Investment S.à r.l.	130755	Ortex S.A.	130760
Consorts Mayer SPF S.à r.l.	130772	Quintet House S.à r.l.	130782
DOD S.à r.l.	130800	Recherche et Développement Finance S.A.	130781
Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l.	130764	REL Lux S.A.	130761
Epicerie Traditionnelle Portugaise S.à r.l.	130775	Resort Investment S.A., société de gestion de patrimoine familial	130755
e-shelter Datacenter Development Hold- ing II S.à r.l.	130766	Sevsyl S.A.	130762
Europumps S.A.	130754	SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial	130756
E.V.R. S.A.	130763	Sounion Investments S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	130757
Excellence Technologies S.A.	130754	Spring Finance S.à r.l.	130761
FINAGEL S.A., société de gestion de patri- moine familial (SPF)	130755	Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l.	130787
Fine Art Consults & Trading S.A.	130759	TIPTOP Luxembourg S.à r.l.	130798
Finipar S.A.	130760	Vitanatur S.à r.l.	130789
First International Broker SA	130761	Zitro International S.à r.l.	130756
Geradpark SA	130762		
Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l.	130763		
IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., SPF	130763		

International Transfert Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 167.863.

—

Veillez noter, qu'en date du 16 septembre 2013, Madame Audrey BAVEREL, ayant pour adresse professionnelle, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, s'est démise de ses fonctions d'Administrateur au sein de la Société.

Luxembourg, le 17 0913.

Pour: INTERNATIONAL TRANSFER CONSULTING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013132063/15.

(130160810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 68.187.

—

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société NATRIX, société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF)

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013132391/20.

(130160825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Excellence Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 89.899.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133384/9.

(130162863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Europumps S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.065.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133382/10.

(130162478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Brevetti Stendalto Holding S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.418.

Les Comptes Annuels du 21 août au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013133230/12.

(130162745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Resort Investment S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 70.377.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société RESORT INVESTMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: RESORT INVESTMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013132396/20.

(130160827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Cocoa Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 179.683.

Les statuts coordonnés au 21 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013133282/11.

(130162567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

FINAGEL S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 28.619.

Les comptes annuels au 31-05-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le * 2008.

Référence de publication: 2013133399/11.

(130162666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 4.584.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société SOFECOLUX S.A. société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: SOFECOLUX S.A. société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013132400/20.

(130160773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Zitro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.518.151,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133039/11.

(130161596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

3W Network S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.247.

VERSION CORRIGEE des documents déposés antérieurement Sous le n°L130114324

REPLACE la 1^{ère} version

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013133044/12.

(130161583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

BL Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BL Consult S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013133250/11.

(130162600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Sounion Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 56.341.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société SOUNION INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: SOUNION INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013132401/20.

(130160814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Burwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.770.

EXTRAIT

Il convient de noter que M. Mikael GUTIERREZ a démissionné de son poste de Gérant en date du 21 août 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133234/12.

(130162214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Batiram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 134.590.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013133240/10.

(130162160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Brananova Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.162.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRANANOVA LIMITED S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013133254/12.

(130162614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

BPT Optima S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.456.

En date du 19 août 2013, Mogens Jorgensen, avec adresse au 43, Sondergards Allé, 2760 Malov, Danemark, a démissionné de son mandat d'administrateur, de la société BPT Optima S.A., SICAR, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.456.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l, mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133253/14.

(130162003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Limber Private S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.002.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société LIMBER PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 SEP. 2013.

Pour: LIMBER PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013133108/20.

(130161060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.572.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 SEP. 2013.

Pour: OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013133118/20.

(130161139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.752.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 SEP. 2013.

Pour: BUXDORF PRIVATE S.A., Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013133074/20.

(130161053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.003.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013133064/20.

(130161226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Fine Art Consults & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 19, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 154.879.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013133403/14.

(130162242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Finipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 30.697.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2013.

L'Assemblée prend note de la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Thierry ELVINGER.

Est nommé commissaire aux comptes, Monsieur Robert Elvinger expert-comptable, avec adresse à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait conforme,
Luxembourg.

Référence de publication: 2013133406/14.

(130162551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Ortex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 30, rue des Charbons.
R.C.S. Luxembourg B 139.108.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2013

L'assemblée générale de la société ORTEX S.A. a décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'Assemblée générale constatant que le mandat de l'administrateur unique de:

- Monsieur Benoît RENARD, entrepreneur de constructions, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 30, rue des Charbons

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, RCLS B 25 797

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013132820/20.

(130161391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

New Street Global Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 163.322.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 26 juillet 2013:

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé sont renouvelés à compter du 27 Juillet 2013 jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014, à savoir:

Administrateurs

Pierre DE BACKER - 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

Evan JANKLOWITZ - 65, Melrose Boulevard, ZA-2100 Johannesburg, Afrique du Sud;

Kundayi MUNZARA - 65, Melrose Boulevard, ZA-2100 Johannesburg, Afrique du Sud.

Réviseur d'entreprise agréé

Deloitte Audit S.à r.l. - 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013132807/20.

(130161953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

REL Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 129.472.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 02.05.2013 de la société REL LUX S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz et de Monsieur Kirill Ivanov jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
2. de prolonger le mandat du président du conseil d'administration de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
3. de révoquer Monsieur Victor Bolshakov, Monsieur Helmut Reuschenbach et Monsieur Dmitry Goncharuk comme administrateurs et de nommer Madame Carole Giovannacci, née le 12.04.1969, adresse professionnelle 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
4. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control-Services Administratifs S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Luxembourg, le 02.05.2013.

REL LUX S.A.

Référence de publication: 2013132883/20.

(130161712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Spring Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.804.125,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.524.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 août 2013:

1. que la démission de M. Christophe Ponticello en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
2. que la démission de M. Simon Henin en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
3. que la démission de IPES Director (Guernsey) Limited en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 30 août 2013;
4. que M. Mario COHN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe A avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
5. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132902/20.

(130161680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

First International Broker SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 87.157.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013133407/14.

(130162243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Geradpark SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.635.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013133432/14.

(130162781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Sevsyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 103.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue au siège social le 17 septembre 2013:

1) L'Assemblée décide de renouveler les mandats suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, administrateur;

avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

Egalement, l'Assemblée décide de pas renouveler le mandat de Monsieur Domenico COGLIANDRO, né le 12 février 1979 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, et l'Assemblée décide aussi d'accepter sa démission, avec effet immédiat.

1) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société:

- La société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au, 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent Teitgen comme représentant permanent, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

2) L'Assemblée décide de renouveler au poste de commissaire aux comptes, la société REVISORA S.A. (B 145.505), ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEVSYL S.A.

Référence de publication: 2013132293/30.

(130160703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

C.L.T.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 2, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.030.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133263/10.

(130162435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.637.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013133117/20.

(130161021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

E.V.R. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 160.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013133344/10.

(130162704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 6.554.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013133478/14.

(130162591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133422/10.

(130162533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.502,50.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.042.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 179042, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, on 19 July 2013, not yet published in the Luxembourg Memorial C and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on 26 July 2013 not yet published in Memorial C.

There appeared:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 136477 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12 August 2013, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Alter Domus Luxembourg S. a r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Luxembourg S.a r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 179042, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx en date du 19 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 26 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C.

A comparu:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136477 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 août 2013, Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Luxembourg S.à r.l., précitée, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40990. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132570/120.

(130161853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

e-shelter Datacenter Development Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 142.806.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Register") under number B 138.785 (the "Sole Shareholder");

represented by Me Simone GRUBER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 August 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company e-shelter Datacenter Development Holding II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register under the number B 142.806 (the "Company"), was incorporated according to a deed of the notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing then in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 6 November 2008, and its articles of association (the "Articles") were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2798, page 134291 dated 20 November 2008. The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

2. That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully subscribed by the Sole Shareholder of the Company.

3. That the Company's activities have ceased; that the Sole Shareholder decides in the present general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

4. That the here represented Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that due to the close down of the liquidation all the liabilities towards the Sole Shareholder of the Company have been fully and irrevocably renounced by itself today and that the liabilities toward third parties have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

5. That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder according to their booking value;

6. That the closing financial statement of the Company for the period from 1 January 2013 through 12 August 2013 is approved.

7. That the dissolution of the Company is done and finalised;

8. That full discharge is granted to the Company's managers for their respective duties.

9. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

10. That Mr Thomas Haines, with power of substitution, is authorized in the name and on behalf of the Sole Shareholder to file any tax declaration, notice to the Register and any other documents necessary or useful for the finalization of the liquidation.

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et organisée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Registre") sous le numéro B 138.785 ("Associé Unique"),

représentée par Me Simone GRUBER, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 août 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société e-shelter Datacenter Development Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et organisée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 142.806 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, alors de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 novembre 2008, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 novembre 2008, numéro 2798, page 134291. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

2. Que le capital social souscrit de la Société est douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement souscrites et versés par l'Associé Unique de la Société.

3. Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme Associé Unique en assemblée générale extraordinaire modificative des Statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4. Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'Associé Unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la Société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

5. Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique selon sa valeur comptable de bilan;

6. Que le bilan de clôture de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 12 août 2013 est approuvé.

7. Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

9. Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès du siège social de la Société au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

10. Que M. Thomas Haines, avec pouvoir de substitution, est autorisé au nom et pour le compte de l' Associé Unique de déposer toute déclaration fiscale, réquisition au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou simplement utile pour la finalisation de la liquidation.

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. GRUBER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 août 2013. Relation LAC/2013/39227. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013132405/114.

(130161659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Alci International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 180.248.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Global Administration Services (Luxembourg) S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 57.147, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALCI INTERNATIONAL S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR), représenté par neuf cents (900) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisés en deux catégories, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de vote égal, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier Lundi du mois de mai à 16h30, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, notamment à l'article 16 ci-après, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;

- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primerait.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.150,- EUR.

Décisions de l'assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale des actionnaires, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1.- Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né le 9 mars 1965 à Luxembourg (L), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg

2.- Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né le 04 juin 1971 à Ninove (B), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg

3.- Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né le 4 février 1950 à Sokolov (Tchéquie), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

4.- Madame Stéphanie MARION, administrateur de sociétés, née le 08 octobre 1978 à Thionville, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Monsieur Marc SCHINTGEN, préqualifié est également nommé Président du Conseil d'administration.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Alpha Expert S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 88.567.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué, et du commissaire aux comptes viennent à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 septembre 2013. Relation GRE/2013/3611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132430/222.

(130161281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Consorts Mayer SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 13, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 180.256.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le seize septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Madame Josette GEORGES-MAYER, mère au foyer, née à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1949, demeurant à L-1817 Luxembourg-Bonnevoie, 58, rue d'Ivoix, et

2.- Monsieur Pierre MAYER, retraité, né à Luxembourg, le 10 mai 1947, demeurant à L-8361 Goetzingen, 13, rue du Bois.

les deux premiers agissant tant en leur nom personnel qu'en leur qualité de mandataire de:

3.- Madame Elisabeth MOLITOR, veuve MAYER, mère au foyer, née à Luxembourg, le 17 janvier 1926, demeurant à L-2324 Luxembourg, 13, Avenue Jean-Pierre Pescatore, et

4.- Madame Madeleine-Lucie dite Malu ENGERT-MAYER, mère au foyer, née à Luxembourg, le 2 octobre 1956, demeurant à A-2182 Palterndorf, Hauptstrasse 36,

ici représentées en vertu de deux (2) procurations délivrées aux mandataires, lesquelles après avoir été signées ne varieront par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", qu'ils constituent entre eux:

Titre préliminaire

Dans les présents statuts la "Loi" signifie les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CONSORTS MAYER SPF S.à r.l.", (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), (ci-après la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent dix mille euros (510.000,-EUR), représenté par six mille (6.000) parts sociales, de quatre-vingt-cinq euros (85,- EUR) chacune.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou,
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou,
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- Madame Elisabeth MOLITOR, veuve MAYER, préqualifiée, cinq mille huit cent quatre-vingts sociales	5.880
2.- Monsieur Pierre MAYER, préqualifié, quarante parts sociales	40
3.- Madame Josette GEORGES-MAYER, préqualifiée, quarante parts sociales	40
4.- Madame Madeleine-Lucie dite Malu ENGERT-MAYER, préqualifiée, quarante parts sociales	40
Total: six mille parts sociales	6.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement comme suit:

1.- Madame Elisabeth MOLITOR, veuve MAYER, préqualifiée, déclare libérer ses cinq mille huit cent quatre-vingts (5.880) parts sociales souscrites ayant une valeur nominale de quatre-vingt-cinq euros (85,- EUR) chacune, par apport en nature d'un portefeuille titres, tel que repris dans le contrat d'apport signé en date de ce jour, pour un montant total de

546.220,26 EUR (cinq cent quarante-six mille deux cent vingt euros et vingt-six cents) dont quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents euros (499.800,-EUR) sont alloués au compte capital social et le solde au compte prime d'émission.

2.- Monsieur Pierre MAYER, préqualifié, déclare libérer ses quarante (40) parts sociales souscrites ayant une valeur nominale de quatre-vingt-cinq euros (85,- EUR) chacune par un apport en espèces de trois mille quatre cents euros (3.400,- EUR), entièrement alloués au compte capital social de la société.

3.- Madame Josette GEORGES-MAYER, préqualifiée, déclare libérer ses quarante (40) parts sociales souscrites ayant une valeur nominale de quatre-vingt-cinq euros (85,- EUR) chacune par un apport en espèces de trois mille quatre cents euros (3.400,- EUR), entièrement alloués au compte capital social de la société.

4.- Madame Madeleine-Lucie dite Malu ENGERT-MAYER, préqualifiée, déclare libérer ses quarante (40) parts sociales souscrites ayant une valeur nominale de quatre-vingt-cinq euros (85,- EUR) chacune par un apport en espèces de trois mille quatre cents euros (3.400,- EUR), entièrement alloués au compte capital social de la société.

La somme de dix mille deux cents euros (10.200,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.450,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-8361 Goetzingen, 13, rue du Bois.
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Josette GEORGES-MAYER, mère au foyer, née à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1949 demeurant à L-1817 Luxembourg-Bonnevoie, 58, rue d'Ivoix, et

Monsieur Pierre MAYER, retraité, né à Luxembourg, le 10 mai 1947, demeurant à L-8361 Goetzingen, 13, rue du Bois.

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement représentée et engagée par la signature conjointe de deux gérants, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Josette GEORGES-MAYER, Pierre MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2013. Relation GRE/2013/3797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013132541/159.

(130161550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Epicerie Traditionnelle Portugaise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 34, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 180.266.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le trente août.

Par-devant Maître Probst, notaire de résidence à Ettelbruck

Ont comparu:

1. Monsieur DA SILVA SOARES Ricardo José, né le 28 mai 1981 à Paredes (P), demeurant à P-4580-119 Casteloes de Cepeda 26, Rua Conde Ferreira.

2. Madame SOARES PEREIRA Gloria Marlène, née le 28 janvier 1985 à Paredes (P), demeurant à L-9024 Ettelbruck, 16, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Monsieur RODRIGUES PEREIRA Manuel Joaquim, né le 24 mars 1958 à Penafiel (P), demeurant à L-9024 Ettelbruck, 16, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «EPICERIE TRADITIONNELLE PORTUGAISE S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wiltz. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie ainsi que l'import et export de marchandises.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription des parts

Les parts sociales ont toutes été souscrites de la manière suivante:

Monsieur DA SILVA SOARES Ricardo José, prénommé,	50 parts
Madame SOARES PEREIRA Gloria Marlène, prénommée,	25 parts
Monsieur RODRIGUES PEREIRA Manuel Joaquim, prénommé,	25 parts
Total:	<u>100 parts</u>

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800.-€.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommée gérante administratif pour une durée indéterminée, Madame SOARES PEREIRA Gloria Marlene, préqualifiée.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur DA SILVA SOARES Ricardo José, préqualifié.
- Dans les circonstances techniques, la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique est nécessaire pour engager valablement la société.
- Dans les circonstances administratives, le gérant administratif a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et ce par sa signature individuelle.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9570 Wiltz, 34, Rue des Tondeurs.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DA SILVA SOARES Ricardo José, SOARES PEREIRA Gloria Marlene, RODRIGUES PEREIRA Manuel Joaquim, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 3 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10840. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132588/102.

(130161823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Mika Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.709.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Soneo Management Limited, a limited company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered office at Shirley and Charlotte Streets, The Bahamas Financial Center Building, BS - 3023 Nassau, Commonwealth of the Bahamas (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Mika Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at

11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.709 and having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) (the Company);

- the Company was incorporated on 4 May 2012, pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1485, page of 14 June 2012. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 5 September 2012 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 2472, on 4 October 2012;

- the Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated as at the date this deed;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of their mandate and in connection with the liquidation accounts to the members of the Board;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Amicorp Luxembourg S.A. and of the undersigned notary, each of them acting individually:

(i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial years 2012 and 2013); and

(ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation, these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial, deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Soneo Management Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la Communauté des Bahamas, dont le siège social se situe Shirley and Charlotte Streets, The Bahamas Financial Center Building, BS-3023 Nassau, Communauté des Bahamas (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, demande au notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique possède toutes les parts sociales de Mika Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 11-13, boulevard de la Foire, L-1528

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.079 et disposant d'un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) (la Société);

- La Société a été constituée le 4 mai 2012 suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (Mémorial) numéro 1485 du 14 juin 2012. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 septembre 2012 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 2472 du 4 octobre 2012;

- le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- l'Associé Unique a pleinement connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la placer en liquidation volontaire;

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues de la Société ont été réglées ou entièrement provisionnées, que l'Associé Unique a repris tous les actifs et déclare expressément qu'il reprendra et assumera tout le passif en cours (le cas échéant) de la Société en particulier tout passif dissimulé ou connu mais non réglé ainsi que toutes dettes encore inconnues de la Société avant tout paiement à lui-même;

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés à la date des présentes;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil pour l'exécution de leur mandat et en rapport avec les comptes de liquidation;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par les présentes liquidée et que la liquidation est close.

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 111-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pendant cinq ans après la publication de cet acte au Mémorial et de payer tous les frais associés à la liquidation quels qu'ils soient;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et tout employé d'Amicorp Luxembourg S.A. et du notaire instrumentant, chacun agissant individuellement:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais non limitativement, les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2012 et 2013); et

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer / enregistrer les Comptes et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013132767/120.

(130162209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

N.04 Alfa Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.309.

L'an deux mil treize, le dixième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme N.04 ALFA BUSINESS S.A. ayant son siège social au 7 Rue des Trois Cantons, L -3980 Wickrange, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 156309, constituée suivant acte reçu par Maître Karine Reuter, alors notaire de résidence à Redange/Attert en date du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2668 du 4 décembre 2010 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Karine Reuter, précitée en date du 11 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2199 du 19 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Claude COLLARINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12 rue Jean Engling,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico ROLLINGER, demeurant au 2, rue Guillaume Stolz, L - 8126 Bridel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'intégralité des actions à savoir 50 actions de catégorie A et 50 actions de catégorie B est détenue par un seul actionnaire.

II. Que l'associé unique présent ou représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'associé unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes l'éventuelle procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de Messieurs Serge ROLLINGER, Guy ROLLINGER et Kim ROLLINGER en leur qualité d'administrateurs de la société.

2. Décharge à accorder aux administrateurs démissionnaires.

3. Acceptation de la démission de Madame Sonja WEYRICH- GOERGEN en sa qualité de commissaire aux comptes de la société.

4. Décharge à accorder au commissaire aux comptes démissionnaire.

5. Nomination de Monsieur Jorge GUEDES MENDES, né le 07 février 1981, à Carrazeda (Portugal) demeurant professionnellement à L- 7327 STEINSEL, 35, rue J.F. Kennedy en qualité de commissaire aux comptes de la société en remplacement de Madame Sonja WEYRICH-GOERGEN démissionnaire.

6. Transfert du siège social de la société à L-1616 Luxembourg,

7. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg».

V.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale accepte avec effet à ce jour la démission de Messieurs Guy ROLLINGER, Serge ROLLINGER et Kim ROLLINGER en leur qualité d'administrateurs de catégorie A ou B de la Société.

L'assemblée générale décide de ne pas remplacer les administrateurs démissionnaires de sorte que la gestion de la société sera assurée à partir de ce jour par l'administrateur unique Monsieur Nico ROLLINGER (ancien administrateur de catégorie A de la Société), pour une durée de 6 (six) ans, excepté démission, révocation ou jusqu'à l'assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Conformément à l'article 8 (1) des statuts, la société se trouve par conséquent engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de l'administrateur unique et ce en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'accorder aux administrateurs démissionnaires décharge pour l'exécution de leur mandat d'administrateur.

Troisième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Sonja Georgette Renée WEYRICH-GOERGEN en sa qualité de commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Sonja Georgette Renée WEYRICH-GOERGEN pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de Madame Sonja Georgette Renée WEYRICH-GOERGEN, Monsieur Jorge GUEDES MENDES, né le 07 février 1981, à Carrazeda (Portugal), demeurant professionnellement à L-7327 STEINSEL, 35, rue J.F. Kennedy avec effet à ce jour comme nouveau commissaire aux comptes de la société et ce pour une durée de 2 (deux) ans.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la société statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1616 LUXEMBOURG, 16, Place de la Gare.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claude Collarini, Sophie Mathot, Nico Rollinger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 septembre 2013. LAC / 2013 / 41593. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132803/97.

(130161599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Recherche et Développement Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 35.158.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Miguel MASSANA, industriel dans le domaine du textile, partiellement à la retraite, demeurant Plaça Espanya, 19, 6°-1a, 08302 Mataró (Barcelona), Espagne (le "Mandant"),

dûment représenté par Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE S.A." («la société»), établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35158, a été constituée suivant acte reçu par Maître Franck MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 1990, publié au Mémorial C numéro 125 du 14 mars 1991.

II.- Que le capital social de la société anonyme "RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE S.A.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT VINGT-NEUF EUROS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (€ 396.629,64-) représenté par SEIZE MILLE (16.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (€ 24,78-) représentant l'entièreté du capital émis de la société.

III.- Que le mandant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE S.A.".

IV.- Que le mandant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le mandant déclare qu'il prend personnellement à sa charge les actifs suivants:

- 200 parts sociales d'une valeur nominale de mille dirhams (MAD 1.000) chacune, numérotées de la 1 à la 200, incluses, et qui représentent 100% des parts sociales de la société Mass Textil S.à.r.l., ayant son siège à Tanger (Maroc), soit EUR 72.121,45;

- 39.600 actions d'une valeur nominale de EUR 60,101210 chacune, numérotées de la 501 à la 3.500 et de la 4.501 à la 41.100, toutes incluses, et qui représentent 96.35% des actions de la société Centro Textil Massana S.A, ayant son siège social à Mataró (Espagne), soit EUR 2.380.007,92.

Ainsi que les dettes suivantes:

- dette actionnaire s'élevant à EUR 1.101.023,88

En outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée par le mandant aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du certificat d'inscription nominative n° 6, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ROCKENS, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/09/2013. Relation: EAC/2013/12092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132881/57.

(130161952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Quintet House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.891.

In the year two thousand and thirteenth, on the fourth day of September.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. Abacus Capital Partners B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Koningslaan 24, NL-1405 GM Bussum, The Netherlands, filed with the Handelsregister in Gooi- en Flevoland under number 32128341;

2. Bicknell Beheer B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Utrechtseweg 74, NL-1213 TX Hilversum, The Netherlands, filed with the Handelsregister in Gooi- en Flevoland under number 32140362;

3. PIPO Holding B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 256 Obrechtstraat, NL-2517 VD's-Gravenhage, The Netherlands, filed with the Handelsregister in Den Haag under number 54423589;

All three here represented by Mr Marcel Learbuch, residing professionally in Senningerberg, 6, route de Trèves, by virtue of three (3) powers of attorney, given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

4. FCL Holding S. à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the Luxembourg law, having its registered office at 3, rue de Prettange, L-7396 Hunsdorf, filed with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172211, here represented by its sole manager Mr Marcel Learbuch, prenamed.

The appearing parties sub 1 and sub 2, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that the appearing parties sub 1, Abacus Capital Partners B.V. and sub 2, Bicknell Beheer B.V., prenamed are the two sole current shareholders (the "Shareholders") of QUINTET HOUSE S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163891 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 October 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2879 of 24 November 2011;

- that the Company' share capital is set at TWELVE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 12,400.-) represented by ONE HUNDRED AND TWENTY-FOUR (124) shares in registered form having a par value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each, fully paid-up.

- that the agenda is the following:

- modification of the number and the nominal value of the shares so that the Company share capital shall be represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each; subsequent new allotment of the shares between the two current shareholders; amendment of Article 5.1 of the Company's by-laws.

- approval of the transfer of 2,945 shares in the Company to FCL Holding S. à r.l. and of 620 shares to PIPO Holding B.V.

- transfer by Abacus Capital Partners B.V. of 2,110 shares of the Company to FCL Holding S. à r.l., for a price of EUR 1 per share transferred, the payment of which made outside the officiating notary's accounting, and for which good and valid discharge is given by Abacus Capital Partners B.V.,

- transfer by Bicknell Beheer B.V. of 620 of the Company to PIPO Holding B.V., for a price of EUR 1 per share transferred, the payment of which made outside the officiating notary's accounting, and for which good and valid discharge is given by Bicknell Beheer B.V.

- transfer by Bicknell Beheer B.V. of 835 shares of the Company to FCL Holding S. a r.l., for a price of EUR 1 per share transferred the payment of which made outside the officiating notary's accounting, and for which good and valid discharge is given by Bicknell Beheer B.V.

Then the Shareholders (the appearing parties sub 1 and sub 2) representing the entire share capital, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution:

The General Meeting decides to modify the number and the nominal value of the shares so that the Company share capital shall be represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The General Meeting decides to subsequently amend the Article 5.1 of the Company's by-laws which henceforth shall read as follows:

Art. 5.1. The Company's corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 12,400.-) represented by TWELVE THOUSAND FOUR HUNDRED (12,400) shares in registered form having a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

The 12,400 shares are subsequently allotted to the two current shareholders as follows;

1. Abacus Capital Partners B.V.,	8,000 shares
2. Bicknell Beheer B.V.,	4,400 shares

Second resolution:

The General Meeting decides in accordance with Article 189 of the laws of 10 august 1915 on commercial companies as amended to approve the transfer of 2,945 shares in the Company to FCL Holding S. a r.l. and the transfer of 620 shares to PIPO Holding B.V., pursuant the terms and conditions as mentioned hereunder.

THEN THE APPEARING PARTIES SUB 3 AND SUB 4 INTERVENE TOGETHER WITH THE TWO SHAREHOLDERS AND REQUEST THE UNDERSIGNED NOTARY TO DOCUMENT THE FOLLOWING TRANSFER OF SHARES:

(i) Abacus Capital Partners B.V., prenamed and represented as stated hereabove, hereby declares to sell, assign and transfer unto FCL Holding S. a r.l., prenamed and represented as stated hereabove, which accepts, 2,110 shares (two thousand one hundred and ten) of the Company for a transfer price of EUR 2,110 (two thousand one hundred and ten euros), the payment of which having been made outside the undersigned notary's accounting, and of which Abacus Capital Partners B.V., prenamed declares to give a good and valid discharge.

From the time of signing the present deed, FCL Holding S. a r.l., prenamed will have the entire responsibility according to the ownership of the transferred shares and will assume all obligations which are attached thereto FCL Holding S. a r.l. prenamed will at the same time immediately take all enjoyment of all rights attaching to the Shares including the benefit of all future dividends.

Abacus Capital Partners B.V., prenamed and represented as stated hereabove, hereby warrants that the transferred shares are free of any liens or charges or restrictions, legally and conventionally freely transferable and that it has full right and power to transfer the said shares to FCL Holding S. a r.l., prenamed. No other approvals or consents of any other persons other than the Transferor or the General Meeting of the Company are legally necessary or required.

FCL Holding S. a r.l., prenamed and represented as stated hereabove declares to expressly recognise that it has taken notice of the statutes of the Company, to have taken notice of the accounts and all accounting and other documents and to have properly evaluated the financial situation of the Company.

(ii) Bicknell Beheer B.V., prenamed and represented as stated hereabove, hereby declares to sell, assign and transfer unto PIPO Holding B.V. prenamed and represented as stated hereabove, which accepts, 620 shares (six hundred and twenty) of the Company for a transfer price of EUR 620 (six hundred and twenty euros), the payment of which having been made outside the undersigned notary's accounting, and of which Bicknell Beheer B.V., prenamed declares to give a good and valid discharge.

From the time of signing the present deed, PIPO Holding B.V. prenamed will have the entire responsibility according to the ownership of the transferred shares and will assume all obligations which are attached thereto. PIPO Holding B.V. prenamed will at the same time immediately take all enjoyment of all rights attaching to the said shares including the benefit of all future dividends.

Bicknell Beheer B.V., prenamed and represented as stated hereabove, hereby warrants that the transferred shares are free of any liens or charges or restrictions, legally and conventionally freely transferable and that it has full right and power to transfer the said shares to PIPO Holding B.V., prenamed. No other approvals or consents of any other persons other than the Transferor or the General Meeting of the Company are legally necessary or required.

PIPO Holding B.V. prenamed and represented as stated hereabove declares to expressly recognise that it has taken notice of the statutes of the Company, to have taken notice of the accounts and all accounting and other documents and to have properly evaluated the financial situation of the Company.

(iii) Bicknell Beheer B.V., prenamed and represented as stated hereabove, hereby declares to sell, assign and transfer unto FCL Holding S. a r.l., prenamed and represented as stated hereabove, which accepts, 835 shares (eight hundred and thirty-five) of the Company for a transfer price of EUR 835 (eight hundred and thirty-five euros), the payment of which having been made outside the undersigned notary's accounting, and of which Bicknell Beheer B.V., prenamed declares to give a good and valid discharge.

From the time of signing the present deed, FCL Holding S. a r.l., prenamed will have the entire responsibility according to the ownership of the transferred shares and will assume all obligations which are attached thereto FCL Holding S. a r.l. prenamed will at the same time immediately take all enjoyment of all rights attaching to the Shares including the benefit of all future dividends.

Bicknell Beheer B.V., prenamed and represented as stated hereabove, hereby warrants that the transferred shares warrants that the transferred shares are free of any liens or charges or restrictions, legally and conventionally freely transferable and that it has full right and power to transfer the said shares to FCL Holding S. à r.l., prenamed. No other approvals or consents of any other persons other than the Transferor or the General Meeting of the Company are legally necessary or required.

The Company's shares are henceforth allotted as follows:

Abacus Capital Partners B.V.	5,890 shares
.Bicknell Beheer B.V.	2,945 shares
FCL Holding S. à r.l.	2,945 shares
PIPO Holding B.V.	620 shares

Intervention

Then Mr Marcel Learbuch, prenamed and Mr Bastiaan Dijkmann here represented by Mr Marcel Learbuch by virtue of a proxy given under private seal, both acting as managers of the Company, declare ratifying the said Company's share transfers for and on behalf of the Company pursuant to Article 1690 of the Civil Code.

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing person and the notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Abacus Capital Partners B.V., une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 24 Koningslaan, NL-1405 GM Bussum, Pays-Bas, enregistrée au Handelsregister de Gooi-, Eem- en Flevoland sous le numéro 32128341;

2. Bicknell Beheer B.V., une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 74 Utrechtseweg, NL-1213 TX Hilversum, Pays-Bas, enregistrée au Handelsregister de Gooi-, Eem- en Flevoland sous le numéro 32140362;

3. PIPO Holding B.V., a une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 256 Obrechtstraat, NL-2517 VD's-Gravenhage, Pays-Bas, enregistrée au Handelsregister de La Haye sous le numéro 54423589;

Toutes trois ici représentées par Monsieur Marcel Learbuch, demeurant professionnellement à Senningerberg, 6, route de Trêves, en vertu de 3 (trois) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4. FCL Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée, existant en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 3, rue de Pretttange, L-7396 Hunsdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro B 172211, ici représentée par son gérant unique Monsieur Marcel Learbuch, précité.

Lesquelles parties comparantes sub 1 et sub 2, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que les parties comparantes sub 1, Abacus Capital Partners B.V. et sub 2, Bicknell Beheer B.V., précitées sont les deux seuls associés actuels (les «Associés») de QUINTET HOUSE S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163891 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 octobre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2879 du 24 novembre 2011;

- que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400) représenté par CENT VINGT-QUATRE (124) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune; et

- que l'ordre du jour est le suivant:

- modification du nombre et de la valeur nominale des parts sociales de la Société, le capital social de la Société étant dès lors représenté par 12.400 parts sociales de EUR 1 chacune; nouvelle répartition des parts sociales, modification de l'Article 5.1 des statuts de la Société.

- agrément de la cession de 2.945 parts sociales de la Société à FCL Holding S. à r.l. et de 620 parts sociales de la Société à PIPO Holding B.V.

- cession par Abacus Capital Partners B.V. de 2.110 parts sociales de la Société à FCL Holding S. à r.l., au prix de EUR 1 par part sociale cédée, hors la comptabilité du notaire instrumentant et ce dont bonne et valable quittance donnée par Abacus Capital Partners B.V.,

- cession par Bicknell Beheer B.V. de 835 parts sociales de la Société à FCL Holding S. à r.l., au prix de EUR 1 par part sociale cédée, hors la comptabilité du notaire instrumentant et ce dont bonne et valable quittance donnée par Bicknell Beheer B.V.

- cession par Bicknell Beheer B.V. de 620 parts sociales de la Société à PIPO Holding B.V., au prix de EUR 1 par part sociale cédée, hors la comptabilité du notaire instrumentant et ce dont bonne et valable quittance donnée par Bicknell Beheer B.V.

Ensuite, les Associés (les parties comparantes sub 1 and sub 2), représentant l'intégralité du capital et se sont constitués en assemblée générale et ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le nombre et la valeur nominale des parts sociales de la Société, le capital social de la Société étant dès lors représenté par 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Les 12.400 parts sociales sont en conséquence réparties comme suite:

- | | |
|--|----------------------|
| 1. Abacus Capital Partners B.V., | 8.000 parts sociales |
| 2. Bicknell Beheer B.V., | 4.400 parts sociales |

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 5.1. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) représenté par DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée d'agréer la cession de 2.945 parts sociales de la Société à FCL Holding S. à r.l. précitée et de 620 parts sociales de la Société à PIPO Holding B.V. précitée suivant les termes et conditions tels que mentionnés ci-dessous.

SONT ALORS INTERVENUES LES PARTIES COMPARANTES SUB 3 ET SUB 4 ENSEMBLE AVEC LES DEUX associés DE LA SOCIETE ET ONT REQUIS LE NOTAIRE SOUSSIGNE D'ACTER LES TRANSFERTS DE PARTS COMME SUIV:

(i) Abacus Capital Partners B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant déclare céder à FCL Holding S. à r.l., précitée et représentée comme dit ci-avant, qui accepte, 2.110 parts sociales (deux mille cent dix) de la Société au prix de EUR 2.110 (deux mille cent dix euros), hors la comptabilité du notaire soussigné et ce dont bonne et valable quittance donnée par Abacus Capital Partners B.V., précitée.

Dès la signature des présentes, FCL Holding S. à r.l., précitée aura l'entière responsabilité de la propriété des parts cédées et assumera toutes les charges y afférentes. FCL Holding S. à r.l. précitée jouira dès ce moment de tous les droits attachés auxdites parts sociales en ce inclus le bénéfice des futurs dividendes.

Abacus Capital Partners B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant garantit que les parts sociales cédées sont libres de toutes charges ou restrictions, qu'elles sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et qu'elle possède les pouvoirs d'en disposer. Aucun autre consentement ou agrément d'une autre personne que le cédant ou l'assemblée générale de la Société n'est requis.

FCL Holding S. à r.l., précitée et représentée comme dit ci-avant déclare qu'elle a pris connaissance des statuts de la Société, de tous les comptes, de la comptabilité et autres document de la Société et qu'elle a évalué de façon appropriée la situation financière de la Société.

(ii) Bicknell Beheer B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant déclare céder à PIPO Holding B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant, qui accepte, 620 parts sociales (six cent vingt) de la Société au prix de EUR 620 (six cent vingt euros), hors la comptabilité du notaire soussigné et ce dont bonne et valable quittance donnée par Bicknell Beheer B.V.

Dès la signature des présentes, PIPO Holding B.V. précitée aura l'entière responsabilité de la propriété des parts cédées et assumera toutes les charges y afférentes. PIPO Holding B.V. précitée jouira dès ce moment de tous les droits attachés auxdites parts sociales en ce inclus le bénéfice des futurs dividendes.

Bicknell Beheer B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant garantit que les parts sociales cédées sont libres de toutes charges ou restrictions, qu'elles sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et qu'elle possède les pouvoirs d'en disposer. Aucun autre consentement ou agrément d'une autre personne que le cédant ou l'assemblée générale de la Société n'est requis.

PIPO Holding B.V. précitée et représentée comme dit ci-avant déclare qu'elle a pris connaissance des statuts de la Société, de tous les comptes, de la comptabilité et autres document de la Société et qu'elle a évalué de façon appropriée la situation financière de la Société.

(iii) Bicknell Beheer B.V. précitée et représentée comme dit ci-avant déclare céder à FCL Holding S. à r.l., précitée et représentée comme dit ci-avant, qui accepte, 835 parts sociales (huit cent trente-cinq) de la Société pour un prix de EUR 835 (huit cent trente-cinq euros), hors la comptabilité du notaire soussigné et ce dont bonne et valable quittance donnée par Bicknell Beheer B.V. précitée.

Dès la signature des présentes, FCL Holding S. à r.l., précitée aura l'entière responsabilité de la propriété des parts cédées et assumera toutes les charges y afférentes. FCL Holding S. à r.l., précitée jouira dès ce moment de tous les droits attachés auxdites parts sociales en ce inclus le bénéfice des futurs dividendes.

Bicknell Beheer B.V., précitée et représentée comme dit ci-avant garantit que les parts sociales cédées sont libres de toutes charges ou restrictions, qu'elles sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et qu'elle possède les pouvoirs d'en disposer. Aucun autre consentement ou agrément d'une autre personne que le cédant ou l'assemblée générale de la Société n'est requis.

Les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

Abacus Capital Partners B.V.	5.890 parts
Bicknell Beheer B.V.	2.945 parts
FCL Holding S. à r.l.	2.945 parts
PIPO Holding B.V.	620 parts

Intervention

Ensuite Monsieur Marcel Learbuch, précité et Monsieur Bastiaan Dijkman, ici représenté par Monsieur Marcel Learbuch, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, agissant en leur qualité de gérants de la Société, déclarent ratifier au nom de la Société lesdites cessions de parts conformément à l'Article 1690 du code civil.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marcel Learbuch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 septembre 2013. LAC / 2013 / 41202. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132864/263.

(130161304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**MStar Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.785.

In the year two thousand thirteen, on the second of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 164 480, here represented by its Manager Mister Thierry Drinka, private employee, residing professionally at L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart.

The appearing party is the sole shareholder of "Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 168 785, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 2, 2012 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 19, 2012 under number 1531. The articles of incorporation have been amended on February 26, 2013 before Maître Martine Schaeffer and published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 7, 2013 under number 1078.

The appearing parties requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "MStar Holdings Lux S.à r.l.";
2. Amendment of Article 2 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;
3. Acknowledgement of the change of statutory seat to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as decided in a resolution voted by the Board of Managers on August 26, 2013.
4. Acknowledgment of the appointment of a new manager, Mrs Peggy Murphy, as decided in a resolution voted by the sole Shareholder on August 26, 2013.

Then the shareholder took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l." into "MStar Holdings Lux S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholders resolve to amend Article 2 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The Company's name is "MStar Holdings Lux S.à r.l." »

Third resolution:

As a result of a decision taken by the managers of the Board in a resolution dated August 26, 2013 to transfer the statutory seat to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, the sole shareholder resolves to ratify this decision.

Fourth resolution:

The sole shareholder reminds its resolution dated August 26, 2013 to appoint Mrs Peggy Murphy, with professional address 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as additional Manager of MStar Holdings Lux S.à r.l., with effective date August 26, 2013 for an undetermined period.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux septembre,

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164 480, ici représentée par son Gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, demeurant professionnellement à L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l. établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 168 785, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 mai 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 juin 2013 sous le numéro 1531.

Les statuts de la société ont été modifiés le 26 février selon acte reçu devant Maître Martine Schaeffer et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 mai 2013 sous le numéro 1078.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «MStar Holdings Lux S.à r.l.»;
2. Modification de l'article 2 des statuts de la société en conséquence;
3. Ratification de la décision du Conseil de Gérance réuni du 26 août 2013 concernant le transfert du siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
4. Ratification de la nomination de Madame Peggy Murphy, telle que décidée dans une résolution de l'associé unique le 26 août 2013.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l.» en «MStar Holdings Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination sociale de la société est «MStar Holdings Lux S.à r.l.» »

130789

Troisième résolution:

L'associé unique décide de ratifier la décision votée par les gérants dans une résolution du Conseil de gérance tenue le 26 août 2013, ayant transféré le siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Quatrième résolution:

L'associé unique rappelle sa résolution en date du 26 août 2013 de nommer Madame Peggy Murphy, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveau membre du Conseil de gérance de la société MStar Holdings Lux S.à r.l. avec date effective du 26 août 2013 et pour une période indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 septembre 2013. LAC/2013/41017. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132904/107.

(130161632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Vitanatur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7556 Mersch, 1, place Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 131.377.

L'an deux mille treize, le trente août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

1.- Madame Thérèse JOHANN, femme au foyer, née à Steinfort, le 11 octobre 1963 (No. Matricule 19631011163), demeurant à L-8473 Eischen, 16, rue de Hobscheid,

ici représentée par Madame Francine HERMES, clerc de notaire demeurant à Heiderscheid,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Eischen du 13.8.2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

2.- Monsieur Jeannot FABER, employé privé, né à Steinfort, le 3 mai 1959 (No. Matricule 19590503137), demeurant à L-8473 Eischen, 16, rue de Hobscheid;

ici représentée par Madame Francine HERMES, clerc de notaire demeurant à Heiderscheid,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Eischen du 13.8.2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

3.- La société anonyme TERRA VITAL, avec siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, RCS B 132.285;

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Olivier BENS, employé privé, né le 24 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs

ici représentée par Madame Francine HERMES, clerc de notaire demeurant à Heiderscheid,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Howald du 29.7.2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Les comparants sub 1 et 2 ont exposé au notaire instrumentant: - qu'il sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée «VITANATUR S.à r.l., avec siège social à L-8473 Eischen, 16, rue de Hobscheid;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.377;
constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner de résidence à Bettembourg, en date du 28 août 2007,
publiée au Mémorial C des Sociétés et Associations en date du 9.10.2007 sous le numéro 2241

Madame Thérèse JOHANN déclare céder et transporter 500 parts de la prédite société à la société TERRA VITAL SA qui accepte cette cession de parts.

Le prix de cette cession a été fixé et réglé entre parties.

Ensuite la société TERRA VITAL SA, préqualifiée cède et transporte une (1) part sociale de la société VITANATUR S. à r.l. à la dame Cécile DESLANDES, gérante, née le 26 septembre 1970 au Mans en France, demeurant à L-2425 Howald, 12, rue de la Résistance, également ici présente,

ici représentée par Madame Francine HERMES, clerc de notaire demeurant à Heiderscheid,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Howald du 29.7.2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

qui déclare accepter ladite cession.

Le prix de cette cession a été fixé et réglé entre parties.

Acceptation de cessions de parts

Monsieur Jeannot FABER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Suite aux prédites cessions de parts le deuxième alinéa de l'article 6.- des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 6. Deuxième alinéa.** Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
- Madame Thérèse Johann, prédite:	499
- la société TERRA VITAL SA	499
- Monsieur Jeannot Faber, prédit:	1
- Madame Cecile DESLANDES prédite	1
Total:	1.000

Ensuite, les porteurs de parts ont décidé à l'unanimité de déplacer le siège social de la société à L-7520 Mersch, 1, place Saint Michel et de changer en conséquence l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Plus rien n'a été à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ sept cent euros (700,00 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine HERMES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 3 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10796. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133016/75.

(130161905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Associação Cultural e Cantares Populares do Minho Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7254 Bereldange, 76, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg F 9.688.

STATUTS

Membres fondateurs:

Ana Maria Lisboa Matias 76, rue de Steinsel L-7254 Bereldange, femme de charges, nationalité portugaise, née le 27.05.1969

Marco Paulo Gonçalves 91, route de Mersch L-7432 Gosseldange, agent administratif, nationalité luxembourgeoise, né le 20.07.1988

Ernesto José Santos Matias 76, rue de Steinsel L-7254 Bereldange, maçon, nationalité portugaise, né le 05.06.1964

Ermelinda Gameiro das Neves 91, route de Mersch L-7432 Gosseldange, pensionnée, nationalité portugaise, née le 27.03.1951

Fatima Martins Garrido 210, route de Kayl L-3514 Dudelange, dessinatrice en bâtiment, nationalité luxembourgeoise, née le 17.06.1973

Paulo Pimentel Marques 210, route de Kayl L-3514 Dudelange, employé de bureau, nationalité luxembourgeoise, né le 01.10.1975

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Associação Cultural e Cantares Populares do Minho Asbl., elle a son siège à L-7254 BERELDANGE 76, rue de Steinsel.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- Regrouper des personnes et associations de toutes nationalités désireuses de collaborer
- Défendre et divulguer l'apprentissage et la pratique des chants, musiques et instruments de chants typiques portugais
- Contribuer à la propagation de la culture et des traditions portugaises
- Promouvoir des activités récréatives sur le plan culturel et social pour les adultes et les enfants
- Promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des étrangers
- Créer ou élargir des structures d'accueil, d'appui, et d'expression culturelle pour ces personnes et associations
- Favoriser les contacts entre étrangers et autochtones
- Combattre le racisme et la xénophobie
- Promouvoir la participation des immigrés à la vie publique

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les associés, sont admis par cooptation par le conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil de l'administration. Est réputé démissionnaire après un délai de trois mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si d'une manière quelconque ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite et signée par les membres doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale qui connaît de tous les problèmes sociaux, au sujet desquels elle fixe les directives à suivre, doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- Modification des statuts
- Nomination et révocation des administrateurs et réviseurs de caisse
- Approbation des budgets et compte
- Dissolution de l'association

Art. 13. Elle ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents,

dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte soit sur l'un des objets en vus desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente,
- b) La décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers respectivement au moyen d'un bulletin de liaison périodique et par voie de presse.

Art. 15. L'association est gérée par un Conseil d'Administration élu pour une durée de 2 années. Le conseil d'administration se compose d'un président et de 5 membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 16. Le conseil qui se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres au moins est présente. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil exécute les directives lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de la société, il gère les finances et édite un bulletin de liaison.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochaine exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. A fin d'examen, l'assemblée désigne 2 réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation, les biens sont affectés à la Croix Rouge, aux enfants handicapés ou à une association ayant des buts similaires.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce, au mois de novembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- Les cotisations des membres
- Les subsides et subventions
- Les dons ou legs en sa faveur

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toutes rémunérations.

Ainsi fait à Bereldange, le 17 septembre 2013.

Ana Maria Lisboa Matias / Ermelinda Gameiro das Neves / Ernesto José Santos Matias / Paulo Marques Pimentel / Marco Paulo Gonçalves / Fatima Martins Garrido

Membres fondateurs

Référence de publication: 2013133062/100.

(130161057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Kuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8166 Bridel, 2, rue Jean Arp.

R.C.S. Luxembourg B 164.279.

L'an deux mille treize, le six septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KUNI S.A." (numéro d'identité 2011 22 22 988), avec siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 54, Grand Rue, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 164.279, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 21 octobre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2761 du 12 novembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-8510 Redange-sur-Attert, 54, Grand Rue à L-8166 Bridel, 2, rue Jean Arp et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8510 Redange-sur-Attert, 54, Grand Rue à L-8166 Bridel, 2, rue Jean Arp et en conséquence de modifier:

a) le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Kopstal. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social."

b) le 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18. al. 1^{er}** . L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 9.30 heures."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. WEBER, DEMEYER, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3478. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 septembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013133162/51.

(130161527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 181.525.125,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 105.309.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of August.

Before the undersigned, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.309 and having a share capital amounting to seventy-four million three hundred twenty-seven thousand twenty-five euro (EUR 74,327,025) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated December 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number

346 of April 18, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt notary residing in Luxembourg, dated May 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1120 of May 28, 2010.

THERE APPEARED:

Jones Lang LaSalle Global Finance Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.776 and having a share capital amounting to one hundred eighty-nine thousand two hundred euro (EUR 189,200) (Shareholder 1),

here represented by Solange Wolter, private employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.523 and having a share capital amounting to twenty-two million six hundred sixty-two thousand two hundred forty-eight euro (EUR 22,662,248) (Shareholder 2, and together with Shareholder 1, the Shareholders)

here represented by Solange Wolter, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred seven million one hundred ninety-eight thousand one hundred euro (EUR 107,198,100) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-four million three hundred twenty-seven thousand twenty-five euro (EUR 74,327,025), represented by two million nine hundred seventy-three thousand eighty-one (2,973,081) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to one hundred eighty-one million five hundred twenty-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 181,525,125) by way of the creation and issuance of four million two hundred eighty-seven thousand nine hundred twenty-four (4,287,924) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 2 above by contribution in kind;

4. subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seven million one hundred ninety-eight thousand one hundred euro (EUR 107,198,100) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-four million three hundred twenty-seven thousand twenty-five euro (EUR 74,327,025), represented by two million nine hundred seventy-three thousand eighty-one (2,973,081) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to one hundred eighty-one million five hundred twenty-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 181,525,125) by way of the creation and issuance of four million two hundred eighty-seven thousand nine hundred twenty-four (4,287,924) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Shareholder 1, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the newly issued shares of the Company, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of one hundred ninety-three million five hundred forty-six thousand four hundred fourteen euro (EUR 193,546,414) held by Shareholder 1 towards the Company (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of one hundred ninety-three million five hundred forty-six thousand four hundred fourteen euro (EUR 193,546,414) shall be allocated as follows:

(i) an amount of one hundred seven million one hundred ninety-eight thousand one hundred euro (EUR 107,198,100) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of eighty-six million three hundred forty-eight thousand three hundred fourteen euro (EUR 86,348,314) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) an interim balance sheet of Shareholder 1 dated May 31, 2013 signed for approval by the management of Shareholder 1 (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

"

1. Shareholder 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
3. Shareholder 1 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to one hundred ninety-three million five hundred forty-six thousand four hundred fourteen euro (EUR 193,546,414) as shown by the interim balance sheet of Shareholder 1 and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivable by Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code"

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred eighty-one million five hundred twenty-five thousand one hundred twenty-five euro (EUR 181,525,125) represented by seven million two hundred sixty-one thousand five (7,261,005) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 7,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, the present was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'août.

Par-devant le soussigné, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale des associés (l'Assemblée) de Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.309 et au capital de social s'élevant à soixante-quatorze millions trois cent vingt-sept mille vingt-cinq euros (EUR 74.327.025) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 346 du 18 avril 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 5 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1120 du 28 mai 2010.

ONT COMPARU

Jones Lang LaSalle Global Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.776 et au capital de social s'élevant à cent quatre-vingt-neuf mille deux cents euros (EUR 189.200) (Associé 1),

ici représentée par Solange Wolter, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et

Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.523 et au capital de social s'élevant à vingt-deux millions six cent soixante-deux mille deux cent quarante-huit euros (EUR 22.662.248) (Associé 2, et avec Associé 1, les Associés),

ici représenté par Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts dans le capital de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent sept millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent euros (EUR 107.198.100) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quatorze millions trois cent vingt-sept mille vingt-cinq euros (EUR 74.327.025) représenté par deux millions neuf cent soixante-treize mille quatre-vingt-une (2.973.081) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de cent quatre-vingt-un millions cinq cent vingt-cinq mille cent vingt-cinq euros (EUR 181.525.125) par la création et l'émission de quatre millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-quatre (4.287.924) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. souscription et paiement des nouvelles parts sociales tel que défini au point 2 ci-dessus par un apport en nature;

4. modification subséquente de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées au point 2 ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocations, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent sept millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent euros (EUR 107.198.100) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quatorze millions trois cent vingt-sept mille vingt-cinq euros (EUR 74.327.025) représenté par deux millions neuf cent soixante-treize mille quatre-vingt-une (2.973.081) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de cent quatre-vingt-un millions cinq cent vingt-cinq mille cent vingt-cinq euros (EUR 181.525.125) par la création et l'émission de quatre millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-quatre (4.287.924) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et Libération

Ces faits exposés, Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux nouvelles parts sociales émises, sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et accepte de les libérer entièrement par un apport en nature qui consiste en une créance d'un montant total de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-six mille quatre cent quatorze euros (EUR 193.546.414) que l'Associé 1 a vis-à-vis de la Société (la Créance).

La Créance d'un montant total de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-six mille quatre cent quatorze euros (EUR 193.546.414) sera affectée de la manière suivante:

(i) un montant de cent sept millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent euros (EUR 107.198.100) sera affecté au compte de capital de la Société; et

(ii) le montant restant de quatre-vingt-six millions trois cent quarante-huit mille trois cent quatorze euros (EUR 86.348.314) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de la Créance est prouvée entre autre par (i) un bilan intérimaire d'Associé 1 daté du 31 mai 2013 signé pour approbation par la gérance d'Associé 1 (le Bilan) et (ii) un certificat émis par la gérance d'Associé 1 et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, indiquant que:

1. «Associé 1 est le propriétaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans déduction aucune;
3. Associé 1 est le seul ayant-droit à la Créance et possède le droit d'en disposer;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander que la Créance lui soit cédée;
6. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents sociaux, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans les juridictions concernées, consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres requises pour l'exécution et la délivrance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-six mille quatre cent quatorze euros (EUR 193.546.414) comme il apparaît sur le bilan intérimaire d'Associé 1 annexé et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société; et
10. Toutes les formalités relatives à la cession de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par Associé 1 et dès l'apport de la Créance par Associé 1 à la Société, la Société deviendra propriétaire de

plein droit de la Créance, qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Ce certificat de gestion et une copie du Bilan, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-un millions cinq cent vingt-cinq mille cent vingt-cinq euros (EUR 181.525.125), représenté par sept millions deux cent soixante et un mille cinq (7.261.005) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à voix haute de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38481. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132694/266.

(130161733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

TIPTOP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CAD 1.648.682,44.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.374.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second of August, before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

There appeared:

TIPTOP ENERGY LIMITED, a limited company organized and existing under the laws of Hong Kong, S.A.R., China, and having its registered office at Rm. 1105, Lippo Centre Tower 1, 89, Queensway, Admiralty, Hong Kong, China, registered with the Register of Companies Hong Kong under the registration number 1227873,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 July 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company TIPTOP Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the registration number B 142 374, incorporated by a notarial deed on 10 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2670 of 31 October 2008 (the "Company"). The articles of incorporation

of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 15 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 130 of 21 January 2009.

The appearing party, represented as here above stated, requested the undersigned notary to state the resolutions that it takes in its capacity as sole shareholder of the Company, those resolutions being described in the following agenda:

Agenda

1. Conversion of the share capital of the Company from Canadian Dollars (CAD) to United States Dollars (USD) with retroactive effect from an accounting perspective as of January 1, 2013;
2. Subsequent amendment of the article 6. Of the articles of association of the Company relating to the share capital of the Company in order to reflect the conversion of currency;
3. Miscellaneous.

After extensive review of the agenda and after due and careful deliberation and with regards to all circumstances and matters of fact, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to convert, with retroactive effect from an accounting perspective as at 1 January 2013, the currency of the share capital of the Company from Canadian Dollars into United States Dollars at the USD/CAD exchange rate of 1,0435 according to the European Central Bank exchange rate dated 21 August 2013.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 1,648,682.44 (one million six hundred forty-eight thousand six hundred eighty-two United States Dollars and forty-four cents) and is represented by 10,000 (ten thousand) shares without indication of a nominal value.

Second resolution:

As a result of the above-mentioned currency change into USD (United States Dollars), the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at one million six hundred forty-eight thousand six hundred eighty-two United States Dollars and forty-four cents (USD 1,648,682.44) represented by ten thousand (10,000) shares without indication of nominal value."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Whereupon, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux août,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

ONT COMPARU:

TIPTOP ENERGY LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée et existant en vertu des lois de Hong Kong, S.A.R., Chine, ayant son siège social à Rm. 1105, Lippo Centre Tower 1, 89, Queensway, Admiralty, Hong Kong, Chine, enregistrée auprès du Registre des Sociétés (Register of Companies) de Hong Kong sous le numéro 1227873,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,
aux termes d'une procuration sous seing privé le 17 juillet 2013.

Ladite procuration reste, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante est l'associé unique de la société TIPTOP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.374, constituée par un acte notarié en date du 10 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2670 du 31 octobre 2008 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 130 du 21 janvier 2009.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions prises par cette dernière en sa qualité d'associé unique de la Société, ces résolutions étant décrites dans l'agenda suivant:

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de la Société de dollars canadiens (CAD) à dollars américains (USD) avec effet rétroactif d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2013;
- 2) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société concernant le capital social de la Société en vue de refléter la conversion de la devise;
- 3) Divers.

Après examen approfondi de l'agenda et après délibération compte tenu de toutes les circonstances et faits, les résolutions suivantes furent adoptées par l'associé unique:

Première résolution:

L'associé unique décide de convertir, avec effet rétroactif d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2013, la devise du capital social de la Société des dollars canadiens aux dollars américains selon le taux de change USD/CAD de 1,0435 fourni par la Banque Centrale Européenne le 21 août 2013.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à 1.648.682,44 USD (un million six cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-deux dollars américains et quarante-quatre cents) et est composé de 10.000 (dix mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution:

Suite à la conversion de devise en USD (DOLLAR AMERICAIN), l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million six cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-deux dollars américains et quarante-quatre cents (USD 1.648.682,44) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 août 2013. REM/2013/1529. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132996/112.

(130161759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

DOD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 140.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133343/13.

(130162179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.
